

Guide de l'apprenti-e

Gestionnaire du commerce de détail

Document valable pour les volées dès 2022-2023, sous réserve de nouvelles directives cantonales ou fédérales

Ecole Professionnelle Commerciale de Lausanne, août 2022

Introduction

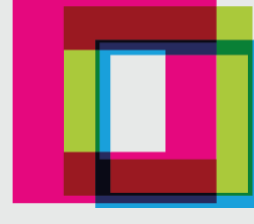
L'objectif de ce guide est de présenter aux apprenti-e-s, aux employeurs et aux parents les principaux éléments concernant la partie école de la formation.

Dès la rentrée 2022-2023, une nouvelle ordonnance de formation entre en vigueur. Les élèves vont suivre des cours axés sur quatre compétences ainsi qu'un cours de culture générale.

- Domaine de Compétences A: gestion des relations avec les clients
- Domaine de Compétences B: gestion et présentation des produits et des prestations
- Domaine de Compétences C: acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et les prestations
- Domaine de Compétences D: interaction au sein de l'entreprise et de la branche

KONVINK

Wissen fürs Können.



Les cours seront donnés en utilisant la plateforme en ligne, Konvink. Le dossier de formation sera à 100% numérique. Le cours de culture générale reste au format papier.



Les élèves viennent à l'EPCL avec une tablette avec clavier (minimum 10 pouces) ou un ordinateur portable. Il n'est pas possible de recharger la batterie. Les ordinateurs sont chargés et doivent pouvoir tenir 8 à 10h.

Grilles horaires (en nombre de périodes par année)

Les compétences opérationnelles A, B, C, D sont obligatoires.

Selon le contrat d'apprentissage, les apprenti-e-s suivront la compétence E (conception et réalisation d'expériences d'achat) ou la compétence F (gestion de magasins en ligne) en 3e année lors des cours interentreprises.

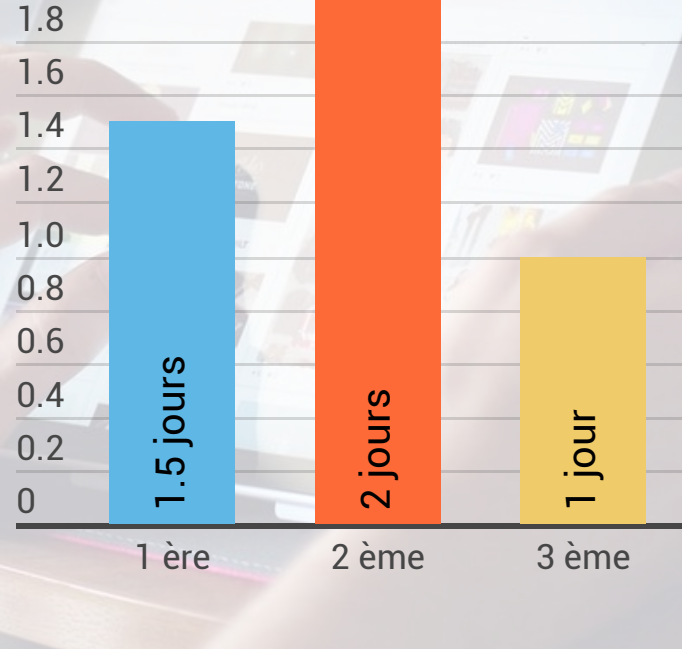
	1ère année	2ème année	3ème année	Total
Domaines de compétences opérationnelles				
A : gestion des relations avec les clients	160	160	80	400
B : gestion et présentation des produits et prestations	80	120	80	280
C : acquisition, intégration, et développement des connaissances sur les produits et les prestations	80	80	0	160
D : interactions au sein de l'entreprise et dans la branche	120	160	40	320
Culture générale	40	40	80	160
Cours interentreprises*	6 jours	4 jours	4 jours	14 jours

* Les cours interentreprises ont lieu durant les cinq premiers semestres de la formation

Exemple de répartition

	1ère année		2ème année		3ème année
	Jour 1	Jour 2	Jour 1	Jour 2	Jour 1
0815-0900	Compétence A	Compétence D	Compétence A	Compétence D	Compétence A
0905-0950	Compétence A	Compétence D	Compétence A	Compétence D	Compétence A
1010-1055	Compétence A	Compétence D	Compétence A	Compétence D	Compétence B
1100-1145	Compétence A	Culture Générale	Compétence A	Compétence D	Compétence B
1145-1300					
1300-1345	Compétence B		Compétence B	Compétence C	Culture Générale
1350-1435	Compétence B		Compétence B	Compétence C	Culture Générale
1455-1540	Compétence C		Compétence B	Culture Générale	Compétence D
1545-1630	Compétence C				

Le nombre de jours à l'école professionnelle sont répartis comme suit :



Conditions de promotion

1.

Evaluation scolaire:

Les moyennes sont communiquées au maître d'apprentissage chaque semestre. En cas de résultats insuffisants, l'école émet une recommandation aux parties au contrat.

2.

Evaluation par le maître d'apprentissage:

L'entreprise formatrice procède à une évaluation à la fin de chaque année.

3.

Evaluation cours inter-entreprises:

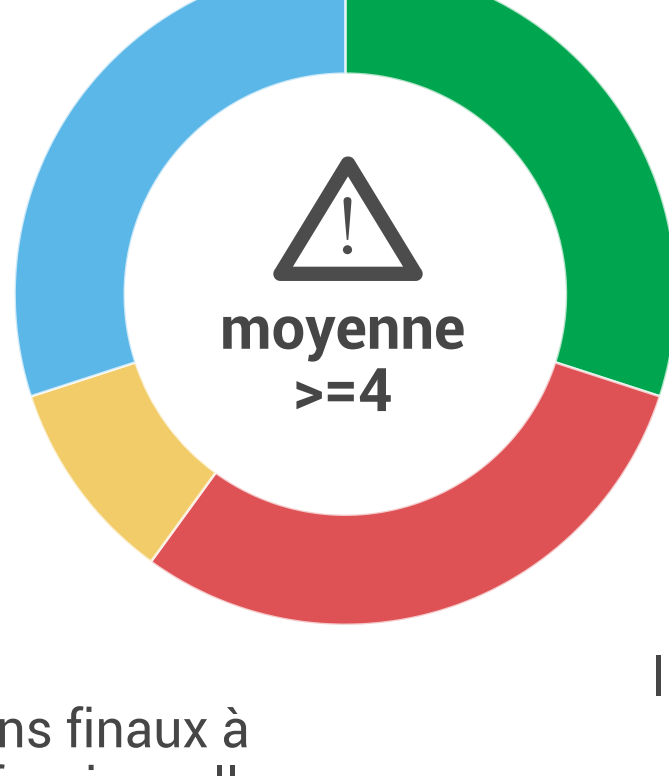
Evaluation à la fin de chaque année.

Conditions de réussite pour l'obtention du certificat fédéral de capacité (CFC)

La procédure de qualification est axée systématiquement sur les compétences opérationnelles et comprend :

30%

Les notes d'expérience des trois lieux d'apprentissage



30%

Le travail Pratique Prescrit/TPP, effectué en entreprise

10%

Les examens finaux à l'école professionnelle de culture générale

30%

Les examens finaux à l'école professionnelle de connaissances professionnelles

La note globale est calculée en effectuant la moyenne des notes ci-dessus, en tenant compte du coefficient correspondant. Elle est arrondie à la première décimale.

Pour obtenir le CFC, la note du domaine de qualification «travail pratique prescrit» est supérieure ou égale à 4, et la note globale également.

Pondération et note d'expérience	Domaines de compétences opérationnelles
Travail pratique prescrit (TPP) 90 min. 30% (note éliminatoire)	1) Gestion des relations avec les clients (DCO A) et Acquisition, intégration et développement des connaissances sur les produits et prestations (DCO C) 2) Gestion et présentation de produits et prestations (DCO B) 3) Conception et réalisation d'expériences d'achat (DCO E) ou Gestion de magasins en ligne (DCO F)
Connaissances professionnelles, 2 h. 30%	1) Gestion des relations avec les clients (DCO A) : 50% 2) Gestion et présentation de produits et prestations (DCO B) : 25% 3) Interactions au sein de l'entreprise et dans la branche (DCO D) : 25%
Culture générale* 30 min. 10%	Evaluation des domaines partiels (notes d'expérience culture générale, travail personnel et examen final) selon plan d'études national pour la culture générale chez les gestionnaires du commerce de détail CFC
Note d'expérience 30%	a. Note pour la formation pratique en entreprise : 25% b. Note pour l'enseignement des connaissances professionnelles : 50% c. Note pour les cours interentreprises : 25%

La note globale est arrondie à la première décimale.

Les points d'appréciation définis dans les prescriptions sur la formation sont arrondies à des notes entières ou à des demi-notes.

Informations complémentaires

www.bds-fcs.ch

www.bbt.admin.ch

www.epcl.ch

EPCL

Rue du Midi 13

1003 Lausanne

secretariat-rm.epcl@vd.ch